

Annexe “Titres de transport délivrés par la STIB”

Les titres de transport actuellement vendus par la STIB sont les suivants :

1. TITRES À LA PRESTATION	2
JUMP 1 OU 10 VOYAGES	2
JUMP 5 VOYAGES	2
STIB 1 VOYAGE	2
STIB TARIF MAXIMAL JOURNALIER EN CAS DE PAIEMENT PAR EMV	3
STIB 24H	3
JUMP 24H	3
JUMP ALLER-RETOUR	3
GO2CITY 1 VOYAGE/10 VOYAGES	4
CARTE ECOLE	4
2. ABONNEMENTS	4
ABONNEMENT STIB	4
ABONNEMENT MTB	5
ABONNEMENT BIM	5
ABONNEMENT S	5
ABONNEMENT SCOLAIRE STIB	5
ABONNEMENT SCOLAIRE MTB	6
ABONNEMENT “J”	7
ABONNEMENT « 65+ »	7
ABONNEMENT « 65+ BIM »	7
ABONNEMENT STIB + AIRPORT (AIRPORT LINE)	8
ABONNEMENT « ACCOMPAGNATEUR GRATUIT »	8
ABONNEMENT « AVEUGLES ET MALVOYANTS »	8
ABONNEMENT « RAISON PATRIOTIQUE + ACCOMPAGNATEUR »	8
ABONNEMENT « VICTIMES D'ACTES DE TERRORISME »	9
TAXIBUS	9

Le prix de ces titres de transport et des supports des titres de transports, ainsi que des autres frais liés à l'utilisation de ces titres et supports, est fixé par l'arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 18 juin 2020 portant des prix du transport des voyageurs sur le réseau des transports urbains et régionaux de la Région de Bruxelles-Capitale.

Les modalités et conditions de ces titres de transport sont décrites ci-après.

1. Titres à la prestation

Jump 1 ou 10 Voyages

- Nombre de voyages : en fonction du titre choisi, 1 ou 10 voyages, chaque voyage étant d'une durée maximale de deux heures à compter de la première validation, la validation de la dernière correspondance pouvant s'effectuer jusqu'à la 59^{ème} minute à compter de la première validation.
- Etendue géographique : la zone MTB, c'est-à-dire (i) tout le réseau de la STIB (à l'exception de tout trajet au départ de l'aéroport de Zaventem (Brussels Airport) vers Bruxelles) avec possibilité de correspondance, (ii) les réseaux urbains du TEC et de De Lijn dans la Région de Bruxelles-Capitale et (iii) le réseau ferroviaire de la SNCB dans la Région de Bruxelles-Capitale, en 2^{ème} classe.
- Support : Carte MOBIB ou MOBIB Basic .
- Public : Tout public.

Jump 5 Voyages

- Nombre de voyages : 5 voyages, chaque voyage étant d'une durée maximale de deux heures à compter de la première validation, la validation de la dernière correspondance pouvant s'effectuer jusqu'à la 59^{ème} minute à compter de la première validation.
- Etendue géographique : (i) tout le réseau de la STIB (à l'exception de tout trajet au départ de l'aéroport de Zaventem (Brussels Airport) vers Bruxelles), avec possibilité de correspondance, (ii) les réseaux urbains et suburbains du TEC et de De Lijn dans la Région de Bruxelles-Capitale et (iii) le réseau ferroviaire de la SNCB dans la Région de Bruxelles-Capitale, en 1^{ère} classe.
- Support : Carte MOBIB ou MOBIB Basic.
- Public : Tout public.

STIB 1 Voyage

- Nombre de voyages : 1 voyage, le voyage étant d'une durée maximale de deux heures à compter de la première validation, la validation de la dernière correspondance pouvant s'effectuer jusqu'à la 59^{ème} minute à compter de la première validation.
- Etendue géographique : tout le réseau de la STIB (à l'exception de tout trajet au départ de l'aéroport de Zaventem (Brussels Airport) vers Bruxelles).
- Support : Ticket papier ou paiement par carte bancaire EMV, à savoir via carte bancaire dotée de la technologie sans contact NFC ou carte bancaire émulée sur un smartphone (ou autre objet connecté) NFC.
- Public : Tout public.
- En cas de multiples voyages effectués au cours d'une même journée payés par la même carte bancaire EMV, un tarif maximal journalier est appliqué (voir Tarif maximal journalier en cas de paiement par EMV).

STIB Tarif maximal journalier en cas de paiement par EMV

- Nombre de voyages : En cas de multiples voyages au cours d'une même journée (qui s'étend de l'heure d'ouverture du réseau STIB au jour J jusqu'à l'heure de fermeture du réseau au jour J+1) payés par la même carte bancaire EMV, ce tarif maximal journalier est appliqué.
- Etendue géographique : tout le réseau STIB (à l'exception de tout trajet au départ de l'aéroport de Zaventem (Brussels Airport) vers Bruxelles).
- Support : paiement par carte bancaire EMV, à savoir via carte bancaire dotée de la technologie sans contact NFC ou carte bancaire émulée sur un smartphone (ou autre objet connecté) NFC.
- Public : Tout public

STIB 24h

- Nombre de voyages : nombre illimité de voyages pendant une période de 24h, à compter de la première validation du premier voyage, le dernier voyage devant être validé avant la fin de la période de 24h. Le voyageur dispose d'une heure pour achever son dernier voyage.
- Etendue géographique : tout le réseau STIB (à l'exception de tout trajet au départ de l'aéroport de Zaventem (Brussels Airport) vers Bruxelles) avec possibilité de correspondance.
- Support : Ticket papier.
- Public : Tout public

Jump 24h

- Nombre de voyages : nombre illimité de voyages, pendant une période de 24h, à compter de la première validation du premier voyage, le dernier voyage devant être validé avant la fin de la période de 24h. Le voyageur dispose d'une heure pour achever son dernier voyage.
- Etendue géographique : la zone MTB, c'est-à-dire (i) tout le réseau STIB (à l'exception de tout trajet au départ de l'aéroport de Zaventem (Brussels Airport) vers Bruxelles) avec possibilité de correspondance, (ii) les réseaux urbains du TEC et de De Lijn dans la Région de Bruxelles-Capitale et (iii) le réseau ferroviaire de la SNCB dans la Région de Bruxelles-Capitale, en 2ème classe.
- Support : Carte MOBIB ou MOBIB Basic.
- Public : Tout public.

Jump Aller-Retour

- Nombre de voyages : 2 voyages, le 2ème voyage devant être effectué dans un délai maximum de 24 heures à compter de la première validation du 1er voyage, la validation du second voyage devant intervenir dans la même limite de 24 heures. Pour chacun des deux voyages, toute correspondance doit être prise dans l'heure de la première validation. La durée maximale pour un voyage (jusqu'à la sortie du véhicule) est de deux heures à partir de la première validation.
- Etendue géographique : la zone MTB, c'est-à-dire (i) tout le réseau STIB (sauf le tronçon Bourget-Brussels Airport) avec possibilité de correspondance, (ii) les réseaux urbains du TEC et de De Lijn dans la Région de Bruxelles-Capitale et (iii) le réseau ferroviaire de la SNCB dans la Région de Bruxelles-Capitale, en 2ème classe.

- Support : Carte MOBIB ou MOBIB Basic.
- Public : Tout public.

Go2City 1 voyage/10 voyages

- Nombre de voyages : en fonction du titre choisi, 1 ou 10 voyages, chaque voyage étant d'une durée maximale de deux heures à compter de la première validation, la validation de la dernière correspondance pouvant s'effectuer jusqu'à la 59^{ème} minute à compter de la première validation.
- Etendue géographique : tout trajet au départ de l'aéroport de Zaventem (Brussels Airport) vers Bruxelles.
- Support : Carte MOBIB ou MOBIB Basic, ticket papier ou paiement par carte bancaire EMV, à savoir via carte bancaire dotée de la technologie sans contact NFC ou carte bancaire émulée sur un smartphone (ou autre objet connecté) NFC (uniquement pour 1 voyage Go2City en ce qui concerne les tickets papiers et paiement par carte bancaire EMV).
- Public : Tout public.

Carte Ecole

- Nombre de voyages : nombre illimité de voyages pendant toute une journée à compter de la première validation du premier voyage jusqu'à la fin du service.
- Etendue géographique : Tout le réseau de la STIB (à l'exception de tout trajet au départ de l'aéroport de Zaventem (Brussels Airport) vers Bruxelles).
- Support : Carte MOBIB Basic.
- Public : élèves et étudiants des écoles maternelles, primaires et secondaires de moins de 18 ans se déplaçant avec un ou deux responsables accompagnateurs de l'école concernée ou des jeunes de moins de 18 ans se déplaçant dans le cadre d'activités éducatives et de loisir. La carte école est valable pour un groupe de maximum 30 personnes dont deux (2) accompagnateurs adultes maximum inclus.

2. Abonnements

Abonnement STIB

- Nombre de voyages : nombre illimité de voyages pouvant être effectués selon la durée choisie, pendant 1 mois ou 12 mois, à partir de la date de prise d'effet de l'abonnement fixée par l'utilisateur lors de l'achat.
- Etendue géographique : Tout le réseau de la STIB (à l'exception de tout trajet au départ de l'aéroport de Zaventem (Brussels Airport) vers Bruxelles).
- Support : Carte MOBIB.
- Public : Tout public.
- Document requis : carte d'identité électronique (eID) ou à défaut, autre pièce d'identité et une photo.



Abonnement MTB

- Nombre de voyages : nombre illimité de voyages pouvant être effectués selon la durée choisie, pendant 1 mois ou 12 mois, à partir de la date de prise d'effet de l'abonnement fixée par l'utilisateur lors de l'achat.
- Etendue géographique : la zone MTB, c'est-à-dire (i) tout le réseau de la STIB (à l'exception de tout trajet au départ de l'aéroport de Zaventem (Brussels Airport) vers Bruxelles), (ii) les réseaux urbains du TEC et de De Lijn dans la Région de Bruxelles-Capitale et (iii) le réseau ferroviaire de la SNCB dans la Région de Bruxelles-Capitale, en 2ème classe.
- Support : Carte MOBIB.
- Public : Tout public.
- Document requis : carte d'identité électronique (eID) ou à défaut, autre pièce d'identité et une photo.

Abonnement BIM

- Nombre de voyages : nombre illimité de voyages pouvant être effectués selon la durée choisie, pendant 1 mois ou 12 mois, à partir de la date de prise d'effet de l'abonnement fixée par l'utilisateur lors de l'achat.
- Etendue géographique : Tout le réseau de la STIB (à l'exception de tout trajet au départ de l'aéroport de Zaventem (Brussels Airport) vers Bruxelles).
- Support : Carte MOBIB.
- Public : personnes jusqu'à 64 ans (inclus) ayant le statut BIM reconnu par les mutuelles.
- Document requis : carte d'identité électronique (eID) ou à défaut, autre pièce d'identité et une photo.

Abonnement S

- Nombre de voyages : nombre illimité de voyages pouvant être effectués pendant 12 mois, à partir de la date de prise d'effet de l'abonnement fixée par l'utilisateur lors de l'achat.
- Etendue géographique : Tout le réseau de la STIB (à l'exception de tout trajet au départ de l'aéroport de Zaventem (Brussels Airport) vers Bruxelles).
- Support : Carte MOBIB.
- Public : personnes, y compris de 65 ans et plus, bénéficiant d'un revenu d'intégration sociale d'un CPAS bruxellois ou d'un équivalent au revenu d'intégration sociale, ainsi que leurs ayants-droits.
- Document requis : carte d'identité électronique (eID) ou à défaut, autre pièce d'identité et une photo.

Abonnement Scolaire STIB

- Nombre de voyages : nombre illimité de voyages pouvant être effectués pendant une durée de 12 mois, à partir de la date de prise d'effet de l'abonnement fixée par l'utilisateur lors de l'achat.
- Etendue géographique : tout le réseau de la STIB (à l'exception de tout trajet au départ de l'aéroport de Zaventem (Brussels Airport) vers Bruxelles).
- Support : Carte MOBIB.
- Public : étudiants de 12 à 24 ans (inclus).
- Documents requis :

- carte d'identité électronique (eID) ou à défaut, autre pièce d'identité et une photo.
 - attestation de fréquentation scolaire pour les plus de 18 ans: les étudiants âgés de plus de 18 ans et inscrits dans un établissement de l'enseignement inférieur ou supérieur en Belgique en cours de jour (de minimum 20 heures/4 jours par semaine) ou du soir (de minimum 9 heures/3 jours par semaine) doivent fournir une attestation de fréquentation scolaire (selon le modèle établi par la STIB disponible [ici](#)) en cours pour l'année académique/scolaire en cours dûment complétée par l'établissement d'enseignement scolaire. Ce document peut uniquement être complété par un établissement de l'enseignement inférieur ou supérieur belge. Seul le document requis par la STIB pourra attester la qualité d'étudiant de l'utilisateur.
- Tarif réduit à partir du 3^{ème} abonnement : une réduction est accordée dès l'achat du 3^{ème} abonnement au sein d'une même famille sur base de la composition de ménage que la STIB peut consulter via la Banque-Carrefour de la sécurité sociale et sur laquelle l'enfant est repris en tant que fils, fille, beau-fils ou belle-fille du chef de ménage ou de son conjoint ou cohabitant légal. Pour toute autre situation, une attestation de placement par le juge doit être présentée. Le 1^{er} abonnement acheté au sein de la famille à partir du 1^{er} février de chaque année sera considéré comme le « 1^{er} abonnement » et sera donc vendu au prix fixé pour le 1^{er} enfant. Il en va de même pour l'achat du 2^{ème} abonnement. Ensuite, jusqu'au 31 janvier de l'année suivante, les abonnements supplémentaires acquis au sein de la famille bénéficieront du tarif 3^e abonnement et suivant(s).

Abonnement Scolaire MTB

- Nombre de voyages : nombre illimité de voyages pouvant être effectués pendant 12 mois, à partir de la date de prise d'effet de l'abonnement fixée par l'utilisateur lors de l'achat.
- Etendue géographique : la zone MTB (i) tout le réseau de la STIB (à l'exception de tout trajet au départ de l'aéroport de Zaventem (Brussels Airport) vers Bruxelles), (ii) les réseaux urbains du TEC et de De Lijn dans la Région de Bruxelles-Capitale et (iii) le réseau ferroviaire de la SNCB dans la Région de Bruxelles-Capitale, en 2^{ème} classe.
- Support : Carte MOBIB.
- Public : Etudiants de 12 à 24 ans (inclus)
- Document requis :
 - carte d'identité électronique (eID) ou à défaut, autre pièce d'identité et une photo.
 - Attestation de fréquentation scolaire pour les plus de 18 ans: les étudiants âgés de plus de 18 ans et inscrits dans un établissement de l'enseignement inférieur ou supérieur en Belgique en cours de jour (de minimum 20 heures/4 jours par semaine) ou du soir (de minimum 9 heures/3 jours par semaine) doivent fournir une attestation de fréquentation scolaire (selon le modèle établi par la STIB disponible [ici](#)) en cours pour l'année académique/scolaire en cours dûment complétée par l'établissement d'enseignement scolaire. Ce document peut uniquement être complété par un établissement de l'enseignement inférieur ou supérieur belge. Seul le document requis par la STIB pourra attester la qualité d'étudiant de l'utilisateur.

- Tarif réduit à partir du 3^{ème} abonnement : une réduction est accordée dès l'achat du 3^{ème} abonnement au sein d'une même famille sur base de la composition de ménage que la STIB peut consulter via la Banque Carrefour de la sécurité sociale et sur laquelle l'enfant est repris en tant que fils, fille, beau-fils ou belle-fille du chef de ménage ou de son conjoint ou cohabitant légal. Pour toute autre situation, une attestation de placement par le juge doit être présentée. Le 1^{er} abonnement acheté au sein de la famille à partir du 1^{er} février de chaque année sera considéré comme le « 1^{er} abonnement » et sera donc vendu au prix fixé pour le 1^{er} enfant. Il en va de même pour l'achat du 2^{ème} abonnement. Ensuite, jusqu'au 31 janvier de l'année suivante, les abonnements supplémentaires acquis au sein de la famille bénéficieront du tarif 3^e abonnement et suivant(s).

Abonnement "J"

- Nombre de voyages : nombre illimité de voyages pouvant être effectués à dater de la souscription de l'abonnement jusqu'au plus tard la veille du 12^e anniversaire de l'enfant concerné, date à laquelle l'abonnement vient automatiquement à expiration.
- Etendue géographique : tout le réseau de la STIB (à l'exception de tout trajet au départ de l'aéroport de Zaventem (Brussels Airport) vers Bruxelles).
- Support : Carte MOBIB.
- Public : enfants de 6 à 11 ans inclus.
- Document requis : carte d'identité électronique (Kids ID) ou à défaut, une composition de ménage et une photo.

Abonnement « 65+ »

- Nombre de voyages : nombre illimité de voyages pouvant être effectués pendant une durée de 12 mois, à partir de la date de prise d'effet de l'abonnement fixée par l'utilisateur lors de l'achat.
- Etendue géographique : tout le réseau de la STIB (à l'exception de tout trajet au départ de l'aéroport de Zaventem (Brussels Airport) vers Bruxelles).
- Support : Carte MOBIB.
- Public : personnes de 65 ans et plus.
- Document requis : carte d'identité électronique (eID) ou à défaut, autre pièce d'identité et une photo.

Abonnement « 65+ BIM »

- Nombre de voyages : nombre illimité de voyages pouvant être effectués selon la durée choisie, pendant 1 mois ou 12 mois, à partir de la date de prise d'effet de l'abonnement fixée par l'utilisateur lors de l'achat.
- Etendue géographique : Tout le réseau de la STIB (à l'exception de tout trajet au départ de l'aéroport de Zaventem (Brussels Airport) vers Bruxelles).
- Support : Carte MOBIB.
- Public : personnes de 65 ans et plus, ayant le statut BIM reconnu par les mutuelles.
- Document requis : carte d'identité électronique (eID) ou à défaut, autre pièce d'identité et une photo.

Abonnement STIB + Airport (Airport Line)

- Nombre de voyages : nombre illimité de voyages pouvant être effectués pendant 1 mois, à compter de la date de prise d'effet de l'abonnement fixée par l'utilisateur lors de l'achat.
- Étendue géographique : tout le réseau de la STIB (y compris tout trajet au départ de l'aéroport de Zaventem (Brussels Airport) vers Bruxelles).
- Support : carte MOBIB.
- Public : tout public.

Abonnement « Accompagnateur gratuit »

- Nombre de voyages : nombre illimité de voyages pouvant être effectués à partir de la date de prise d'effet de l'abonnement fixée par l'utilisateur lors de l'achat jusqu'à la date de fin de validité de la carte d'accompagnateur gratuite émise par la SNCB.
- Étendue géographique : tout le réseau de la STIB (y compris tout trajet au départ de l'aéroport de Zaventem (Brussels Airport) vers Bruxelles).
- Support : carte MOBIB de la personne atteinte d'un handicap
- Public : accompagnateurs de personnes handicapées en possession d'une carte d'accompagnateur
- Documents requis :
 - carte d'identité électronique (eID) ou à défaut, autre pièce d'identité et une photo
 - une copie de la carte d'accompagnateur gratuite émise par la SNCB. Vous trouverez plus d'informations (conditions, comment faire votre demande, ...) sur le [site web de la SNCB](#).
 - Carte Mobib de la personne atteinte d'un handicap

Abonnement « Aveugles et malvoyants »

- Nombre de voyages : nombre illimité de voyages pouvant être effectués pendant 36 mois, à partir de la date de prise d'effet de l'abonnement fixée par l'utilisateur lors de l'achat.
- Étendue géographique : tout le réseau de la STIB (y compris tout trajet au départ de l'aéroport de Zaventem (Brussels Airport) vers Bruxelles).
- Support : carte MOBIB
- Public : Les personnes atteintes d'une incapacité visuelle avec une invalidité permanente d'au moins 90%
- Documents requis :
 - carte d'identité électronique (eID) ou à défaut, autre pièce d'identité et une photo
 - une copie de votre carte nationale de réduction sur les transports en commun (carte bleue) émise par le Service Public Fédéral Sécurité

Abonnement « Raison patriotique + accompagnateur »

- Nombre de voyages : nombre illimité de voyages pouvant être effectués pendant 60 mois, à partir de la date de prise d'effet de l'abonnement fixée par l'utilisateur lors de l'achat
- Étendue géographique : tout le réseau de la STIB (y compris tout trajet au départ de l'aéroport de Zaventem (Brussels Airport) vers Bruxelles).

- Support : carte MOBIB
- Public : octroyé aux titulaires d'un statut de reconnaissance nationale
- Documents requis:
 - carte d'identité électronique (eID) ou à défaut, autre pièce d'identité et une photo
 - le document « [demande d'un contrat Raison Patriotique](#) ». Le cadre I doit être complété par le bénéficiaire ou par l'autorité compétente avec toutes les données nécessaires. Le bénéficiaire doit signer à l'endroit prévu sous le cadre I. Le cadre II doit être complété par l'autorité compétente, il doit être signé et cacheté en mentionnant la date de signature.

Abonnement « Victimes d'actes de terrorisme »

- Nombre de voyages : nombre illimité de voyages pouvant être effectués pendant 60 mois, à partir de la date de prise d'effet de l'abonnement fixée par l'utilisateur lors de l'achat.
- Étendue géographique : tout le réseau de la STIB (y compris tout trajet au départ de l'aéroport de Zaventem (Brussels Airport) vers Bruxelles).
- Support : carte MOBIB
- Public : octroyé aux bénéficiaires du statut de solidarité nationale pour les victimes d'actes de terrorisme
- Documents requis :
 - carte d'identité électronique (eID) ou à défaut, autre pièce d'identité et une photo
 - une carte qui est conforme aux modèles repris dans l'arrêté royal du 9 janvier 2018 portant établissement d'une carte relative à l'attribution du statut de solidarité nationale pour les victimes d'actes de terrorisme.

TaxiBus

TaxiBus est un service de transport en commun de porte à porte, presté à la demande et destiné exclusivement aux personnes handicapées.

Conditions d'application du service Taxibus à consulter dans le Règlement Taxibus disponible [ici](#).